

EXHIBIT 48.

EXPOSÉ EN FAVEUR DE LA "SECTION DU CHARBON DE BUREAU DE COMMERCE DE TORONTO," AVEC AFFIDAVITS Y ANNEXÉS.

Dans l'affaire de l'Enquête devant un comité de la Chambre des Communes du Canada au sujet des soi-disant "Coalitions."

Cet exposé est fait en faveur de la "Section du charbon de la Chambre de Commerce de Toronto," et est soumis au comité appuyé de déclarations, ci-annexées, de personnes activement engagées dans le commerce, et comprenant des représentants de toutes les principales compagnies et maisons qui ont importé depuis quelque temps et importent encore de la houille anthracite dans la cité de Toronto dans le but de la vendre.

Il n'existe pas actuellement, et il n'a pas existé de coalition de quelque nature que ce soit, parmi les marchands de charbon de Toronto, pour la réglementation du commerce du charbon mou ou du bois de chauffage, sauf lorsque vendus conjointement avec l'anthracite.

L'association connue sous le nom de "Section du charbon de la Chambre de Commerce de Toronto," et qui est la seule ligue existant dans la cité de Toronto pour la réglementation du commerce de l'anthracite, n'est en aucun sens une "coalition" dans le but d'élever le prix du charbon pour donner autre chose qu'un léger profit à ceux qui sont engagés dans ce commerce, et n'a jamais servie à priver le public, de ce que chacun désire, c'est-à-dire du charbon à un prix honnête et raisonnable.

La population d'Ontario dépend entièrement des dépôts d'anthracite de l'Etat de la Pennsylvanie pour son approvisionnement de charbon dur ou de houille anthracite. Ces gisements sont actuellement, et ont été depuis des années, contrôlés par les cinq principales compagnies de transport qui ont accès aux districts miniers, et les marchands se servent de leurs lignes ferrées qui déterminent entièrement les prix du charbon pour les marchés du nord et de l'ouest. Les compagnies dont il vient d'être parlé, sont:—

1. La Compagnie de chemin de fer de Delaware et Luckwanna,
2. La Compagnie de chemin de fer de l'Erié,
3. La Compagnie de chemin de fer de Reading,
4. La Compagnie de chemin de fer de la Pennsylvanie,
5. La Compagnie de chemin de fer de la Vallée de fer de Lehigh.

Toutes ces compagnies, sauf celle de la Pennsylvanie, sont en même temps des compagnies minières.

Depuis bien des années, les représentants de ces compagnies et les marchands de charbon opérant sur leurs lignes de chemin de fer, ont eu l'habitude, et c'est encore la pratique aujourd'hui, de se réunir de mois en mois, vers la fin de chaque mois, afin de fixer le prix de gros pour les marchés du nord et de l'ouest pour le mois suivant.

Les prix pour l'Ontario sont déterminés au pont jeté sur la rivière Niagara et aux ports d'expédition du lac Ontario. En vue d'assurer l'uniformité des prix, et d'empêcher la vente du charbon au-dessous du prix coûtant et la dépression du commerce qui s'ensuit, des comités des compagnies et des marchands ci-dessus mentionnés, ont fréquemment visité Toronto afin de s'entendre avec les marchands de cette cité et de les amener à former une organisation entre eux. On a trouvé que, comme c'est le cas dans beaucoup d'autres genres de commerce, la compétition entre les marchands de charbon, surtout dans la saison de l'été, devenait si intense, que dans beaucoup de cas, il se faisait des affaires réellement à perte, et que non-seulement ceux qui vendaient au-dessous du prix coûtant, mais des marchands même qui s'efforçaient de s'en tenir à des opérations honnêtes, étaient exposés à faire faillite, résultat que les marchands des Etats-Unis avaient tout intérêt à éviter, comme on peut facilement le comprendre.

Au printemps de 1886, un de ces comités visita Toronto, convoqua une assemblée des importateurs, et insista sur la formation d'une organisation, menaçant de couper l'approvisionnement d'anthracite aux marchands de la cité si quelque arrangement